



TARIFS PARTICULIERS 2017

GUIDE TARIFAIRE DES SERVICES
& OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE
À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ces tarifs sont applicables à nos clients particuliers, ainsi qu'à nos clients professionnels et entreprises.

Le guide tarifaire Professionnels & Entreprises 2017 est aussi à la disposition de notre clientèle dans tous nos points de vente et sur le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr pour les opérations bancaires effectuées dans le cadre professionnel.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

LÉGENDE

 **AVANTAGE BANQUE POPULAIRE OCCITANE**

 **INFORMATION**

 **CONSEIL**

AU CŒUR DES TARIFS

Le guide que vous avez entre les mains a pour vocation de vous informer des tarifs des services et opérations de votre banque. Il reprend, en intégralité, le contenu du dépliant des principaux tarifs 2017 qui vous a été adressé, au cours du mois de septembre 2016, avec votre relevé de compte. Ce support vous permet d'identifier au mieux le prix d'une prestation et de préparer un projet.

Ponctué d'informations, conseils et avantages clients, ce guide a été conçu pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de vos budgets. Pour mieux comprendre la tarification bancaire, il est complété en page 38 d'un récapitulatif des principaux « repères ». Vous le voyez, ce document central dans la découverte de nos prestations tarifaires justifie pleinement sa dénomination de « guide ». Et au-delà, il constitue un vecteur supplémentaire et volontaire de clarté et transparence.

Pour en savoir plus, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : affiche des tarifs, dépliant tarifaire Particuliers, guide tarifaire Particuliers, dépliant tarifaire Professionnels & Entreprises, guide tarifaire Professionnels & Entreprises, mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française,

■ **sur notre site internet** : www.occitane.banquepopulaire.fr

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)

- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00 (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de vie et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil.
Nous vous remercions de votre fidélité.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	5
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	6
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	10
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	13
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	17
AFFINEA, la convention personnalisée	
AFFINEA 1 €, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans	
Convention NRJ' Banque Pop'	
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	22
Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Autres crédits	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	25
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	28
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	31
TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS	34
TARIF acb	35
TARIF ACEF	35
RÉSOLUDRE UN LITIGE / EXPRIMER UNE RÉCLAMATION	36
VOS REPÈRES	38

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Tarifs en €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) CyberPlus gestion ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte SMS	par alerte reçue 0,25 €
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic ou MasterCard) à débit immédiat	par an 39,90 €
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic ou MasterCard) à débit différé	par an 49,50 €
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	par an 28,50 €
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	par retrait, à partir du 4 ^{ème} retrait par mois 1,05 €
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) :	
- en agence	par virement 4,60 €
- par Internet	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA :	
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
- frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention ⁽²⁾	par opération, avec un plafond de 80 euros par mois 8,00 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriPlus	par an 26,50 €
Frais de tenue de compte	
Soit pour information 24,00 euros par an	par mois 2,00 € ⁽³⁾



Détail de l'application des frais de tenue de compte en page 7 (rubrique Tenue de compte).

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

⁽²⁾ Définition retenue par le décret n°2014-373 : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

⁽³⁾ Frais prélevés trimestriellement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte **Gratuit**

Aide au changement de domiciliations bancaires (**Facili'Pop**) **Gratuit**

Ancienne gamme

Simplidom **Gratuit**



Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements avec **Facili'Pop**. Vous déménagez ? Nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller Clientèle ou à vous reporter au Guide de la Mobilité, disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Clôture de compte de dépôt ou compte épargne (PEL, CEL, PEA...) **Gratuit**

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire **Gratuit**

Transfert de compte épargne (CEL, PEL, PEP) vers un autre établissement par compte **85,00 €**

Désolidarisation de compte-joint **30,00 €**

Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) **Gratuit**

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4,00 € par opération, plafonnées à 20,00 € par mois (5 opérations).



Le Droit au Compte vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

Relevés de compte

Relevé de compte électronique :

- mensuel, par quinzaine, décadaire ou journalier Gratuit
 - supplément si envoi en version électronique et version papier du même relevé par mois 3,00 €
- (cf. page 10 rubrique «Banque à distance», uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)

Relevé de compte papier :

- mensuel Gratuit
- par quinzaine 2,15 €
- décadaire 3,30 €
- journalier 16,75 €

Envoi mensuel de relevé de compte en braille

Gratuit

C

Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs relevés sur support informatique via *CyberPlus*, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la page 10.

i

☞ Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. De plus, en début de chaque année, vous recevez le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Occitane

Gratuit

Envoi du récapitulatif annuel des frais

Gratuit

Carnet de bord papier, abonnement

par an 14,50 €

Dates de valeur pour les chèques compensables en France :

- chèque émis Jour⁽¹⁾
- remise de chèque(s) à l'encaissement :
 - en compte de dépôt Jour + 1 ouvré⁽²⁾
 - en compte d'attente à l'encaissement Jour + 10 ouvrés⁽²⁾⁽³⁾

i

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

Tenue de compte de dépôt

Frais de tenue de compte :

- le 1^{er} compte par mois 2,00 €⁽⁴⁾⁽⁵⁾
- titulaires d'un abonnement *CyberPlus* gestion souscrit avant le 01/01/2016, dès le 1^{er} compte par mois 1,40 €⁽⁴⁾⁽⁵⁾
- jeunes jusqu'à 28 ans inclus, dès le 1^{er} compte Gratuit
- titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité ou bénéficiaires du Droit au Compte, dès le 1^{er} compte Gratuit
- le 2^{ème} compte (et au-delà) détenu(s) par un même client Gratuit

Ces frais sont perçus par la banque pour la gestion du compte.

⁽¹⁾ Jour : date de comptabilisation au compte du client.

⁽²⁾ Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi.

⁽³⁾ 60 jours pour avis de conformité.

⁽⁴⁾ Frais prélevés trimestriellement.

⁽⁵⁾ Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients contractant un crédit immobilier et/ou un crédit à la consommation à compter du 01/10/2016 dont le compte support a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de prêt et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement.

Commission de suivi	par trimestre	100,00 €
Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, crédoiteurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :		
- comptes débiteurs plus de 70 jours en valeur dans le trimestre		
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois		
- comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque.		
Frais de tenue de compte de dépôt inactif	par an	30,00 €⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)		
dans la limite du solde crédoiteur du compte		
Services en agence		
Délivrance d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou IBAN (International Bank Account Number)		Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse		Gratuit
Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence		Gratuit
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)		18,30 €
Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement repris à l'article L133-1 du Code Monétaire et Financier)	par document	9,60 €
Délivrance d'attestation	par document	15,25 €
Frais de location de coffres pour les clients de la Banque Populaire Occitane :		
- petite taille	par an	106,00 €
- taille moyenne	par an	150,00 €
- grande taille	par an	218,00 €
- supplément pour paiement au guichet		50,00 €
Transmission du patrimoine au sein de la Banque Populaire Occitane (frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :		
- dossiers simples ⁽²⁾ :		
- avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €		21,00 €
- avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €		31,00 €
- avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €		51,00 €
- avoirs supérieurs à 50 000 €		101,00 €
- dossiers complexes ⁽³⁾ :		
- avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €		31,00 €
- avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €		51,00 €
- avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €		76,00 €
- avoirs supérieurs à 50 000 €		151,00 €

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

⁽²⁾ Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire

⁽³⁾ Dossier complexe : compte de dépôt + épargne monétaire + titres et/ou assurance vie et/ou prêts

Transmission du patrimoine dans un autre établissement (frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :

- dossiers simples ⁽¹⁾ :	
- avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €	41,00 €
- avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €	61,00 €
- avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €	0,90% des avoirs mini 101,00 €
- avoirs supérieurs à 50 000 €	1,00% des avoirs mini 502,00 € maxi 753,00 €
- dossiers complexes ⁽²⁾ :	
- avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 €	61,00 €
- avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 €	101,00 €
- avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 €	0,90% des avoirs mini 151,00 €
- avoirs supérieurs à 50 000 €	1,00% des avoirs mini 502,00 € maxi 753,00 €

⁽¹⁾ Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire

⁽²⁾ Dossier complexe : compte de dépôt + épargne monétaire + titres et/ou assurance vie et/ou prêts

BANQUE À DISTANCE



Par Internet (adresse : www.occitane.banquepopulaire.fr)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾ :

- **CyberPlus consultation** **Gratuit**
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements entre vos comptes.
- **CyberPlus gestion** **Gratuit**
Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.



En téléchargeant l'application **Banque Pop**, vous pouvez consulter vos comptes et effectuer des virements avec votre mobile ou votre tablette.

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte :

- par e-mail **Gratuit**
- par SMS par alerte reçue **0,25 €**

Demande de confirmation de virement :

- par e-mail **Gratuit**
- par SMS par confirmation reçue **0,35 €**



Les demandes de confirmation de virement et les alertes sont paramétrables via votre interface **CyberPlus** et vous permettent d'être informé de la réalisation d'un virement, des dépassements d'un solde que vous aurez défini ou d'un mouvement sur votre compte. Pour les confirmations de virement, il vous suffira de le demander à la saisie de votre virement grâce à une case à cocher.

Mise à disposition d'un **Pass CyberPlus** pour la sécurisation des opérations en ligne :

- le 1^{er} lecteur **Gratuit**
- remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement **Gratuit**
- remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client
ou demande de lecteur supplémentaire par lecteur **10,00 €**
- carte Pass CyberPlus **Gratuit**

Sécuriser vos opérations via SMS

(procédure exceptionnelle en cas d'indisponibilité momentanée du lecteur) **Gratuit**



Les virements externes et toutes opérations sensibles réalisés à partir de **CyberPlus** sont entièrement sécurisés grâce au Pass **CyberPlus**, lecteur de carte bancaire fourni gratuitement par votre banque.



Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Banque Populaire Occitane ? La carte Pass **CyberPlus** vous permet d'utiliser le lecteur Pass **CyberPlus** pour sécuriser vos opérations sur Internet.

Découvrez nos applications mobile



Banque Pop

Grâce à votre application, gérer vos comptes sur mobile et tablette de manière sécurisée n'a jamais été aussi simple et efficace.



Roulez serein

Accédez aux services essentiels en cas de sinistre véhicule.



Fonds Banque Populaire

Consultez la gamme de SICAV et Fonds Communs de Placement Banque Populaire.

Par téléphone

Tonalité *Plus* et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) par serveur vocal **Tonalité Plus⁽¹⁾** composez le **0 892 892 992** Service 0,40 € / min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **SMS+⁽¹⁾⁽²⁾** envoyez un SMS au 6 11 10 par SMS **0,35 €**

Service clientèle **Alodis** : composez le 05 81 22 00 00

Appel non surtaxé

⁽¹⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

⁽²⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Ancienne gamme

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS **MoviPlus**
(SMS reçu automatiquement)

par mois

5,50 €

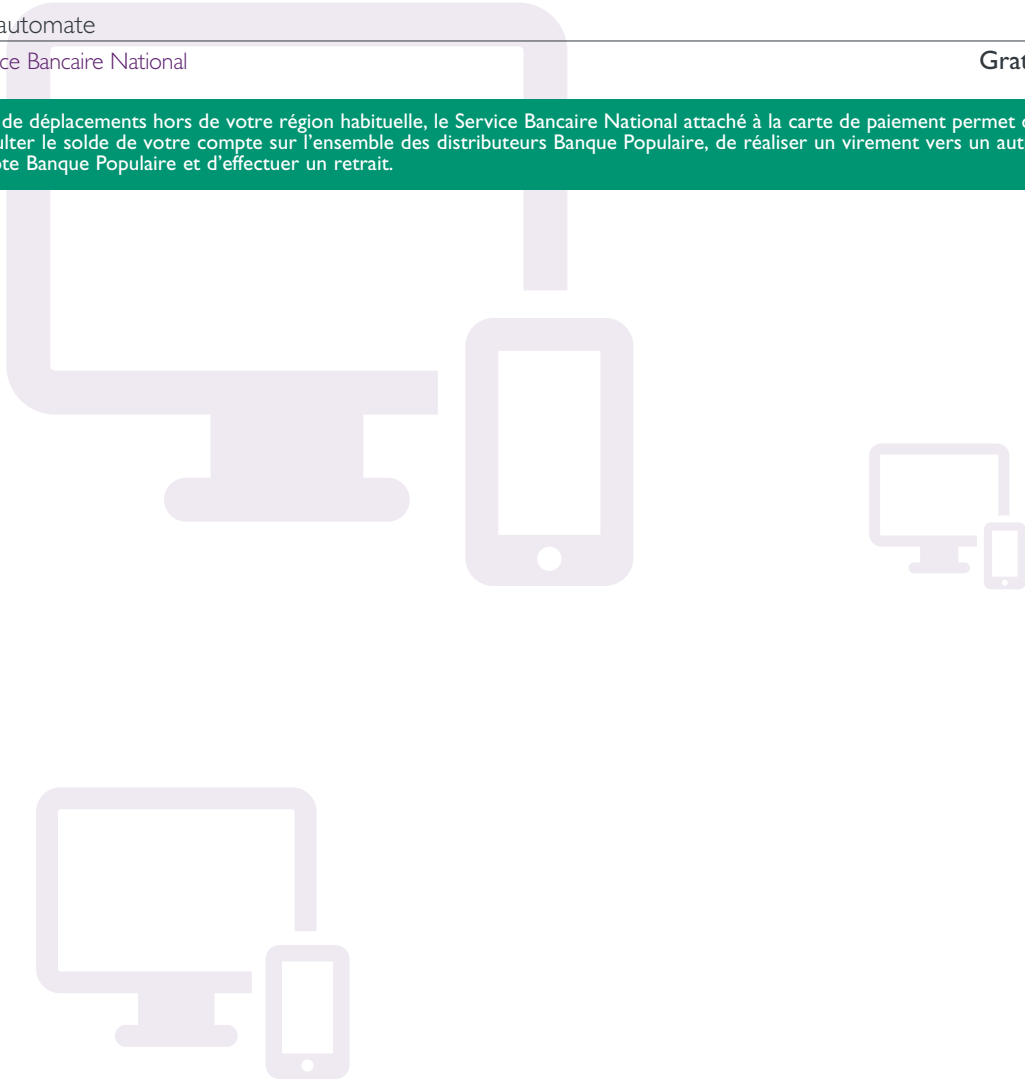
Par automate

Service Bancaire National

Gratuit



Lors de déplacements hors de votre région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de votre compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Cartes



La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. Vous pouvez consulter les plafonds standards de retraits et de paiements de votre carte, le détail des assurances ou de l'assistance associées et les termes de votre contrat carte bancaire en vigueur sur notre site Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.



- Les cotisations des cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation **AFFINEA**.
- ✓ Cartes éligibles à la convention de relation AFFINEA
- Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 50 % à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte.



Carte de retrait (cotisation annuelle)

Cotisation carte **Point Argent Plus** à débit immédiat

par an

28,50 €

Carte de retrait internationale, assistance incluse.



Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50 % sur la cotisation de la carte **Point Argent Plus**.

Cartes de paiement (cotisation annuelle)

Toutes nos cartes de paiement internationales incluent des prestations d'assurance et d'assistance.



Cotisation carte **Visa Electron** à débit immédiat ✓

par an

28,50 €

Carte de retrait et de paiement internationale avec contrôle du solde.



Cotisation carte **Visa Electron NRJ** à débit immédiat ✓

par an

35,70 €

Carte de retrait et de paiement internationale avec contrôle du solde et visuel NRJ

personnalisable apportant des avantages spécifiques proposés dans le site www.nrjbanquepop.fr

Cotisation carte **Visa Classic NRJ** à débit immédiat ou différé* ✓

par an

47,10 €



Cotisation carte Internationale à débit immédiat (**Visa** ou **MasterCard**) ✓

par an

39,90 €

Cotisation carte Internationale à débit différé* (**Visa** ou **MasterCard**) ✓

par an

49,50 €

Cartes de retrait et de paiement internationales.



Cotisation carte **Visa Premier** à débit immédiat ou différé* ✓

par an

118,00 €

Carte de retrait et de paiement internationale aux prestations d'assurance et assistance enrichies, avec des services exclusifs et des réductions tarifaires.



Cotisation carte **Visa Platinum** à débit immédiat ou différé* ✓

par an

205,00 €

Carte de retrait et de paiement internationale avec prestations d'assurance/assistance de haut niveau, plafonds de paiement/retrait élevés et donnant accès à des avantages exclusifs.



Cotisation carte **Visa Infinite** à débit immédiat ou différé* ✓

par an

305,00 €

Carte bancaire donnant accès à des services privilégiés partout dans le monde.

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

E-Carte Bleue (exclusivement sur Visa Electron, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite)
Logiciel générant des numéros de carte bancaire à usage unique et à distance.

Gratuit

✚ Pour acheter sur Internet en toute sécurité, le service e-Carte Bleue est disponible gratuitement avec les cartes Visa Electron, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite. Demandez-le à votre Conseiller Clientèle.



Cartes débit-crédit (cotisation annuelle)

Cotisation carte Visa Classic Facelia à débit immédiat ou différé* <input checked="" type="checkbox"/>	par an	39,90 €
Cotisation carte Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé* <input checked="" type="checkbox"/>	par an	118,00 €
Cotisation carte Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé* <input checked="" type="checkbox"/>	par an	205,00 €

Cartes permettant de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

Ancienne gamme (cotisation annuelle)

Cotisation carte de crédit Créodis	par an	17,00 €
------------------------------------	--------	---------

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

Services liés à la carte bancaire

Service **Cartego** (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) :

- visuel du catalogue	7,20 €
- visuel personnalisé	9,60 €

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.



Vous êtes titulaire d'un abonnement **CyberPlus** et d'une carte bancaire ? Vous pouvez personnaliser votre carte bancaire à partir de votre espace de gestion des comptes sur Internet **CyberPlus**.

Rédition du code confidentiel de la carte	9,80 €
Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...)	10,00 €
Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence	23,80 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif ou du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
Modification du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte :	
- cartes Visa Premier, Platinum et Infinite	Gratuit
- autres cartes	8,00 €

par demande



Retrait en euros à un Distributeur Automatique de Billet (DAB) Banque Populaire et Point Argent (dont Sm@rt Retrait)		Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque :		
- les 3 premiers retraits par mois et par carte		Gratuit
- à partir du 4 ^{ème} retrait dans le mois	par retrait	1,05 €
(gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)		
- dès le 1 ^{er} retrait avec une carte Banque Populaire Aurore (si retrait < 100 €)		1,00 €

i

Les retraits et paiements supérieurs à 50 000 €, dans la zone euro, sont soumis à commission de 2,00 % du montant de la transaction.

c

En France, pour éviter les frais sur les retraits aux distributeurs des autres banques, prenez l'habitude de retirer sur les automates Banque Populaire ou choisissez une carte Visa Premier, Platinum ou Infinite. De plus, si vous disposez d'une deuxième carte (conjoint par exemple), vous bénéficiez de 6 retraits gratuits par mois (3 retraits sur chaque carte).

Carte de crédit Créodis :

- remplacement en cas de perte ou d'usage non conforme par le client		8,00 €
- réédition du code confidentiel en cas d'oubli ou d'usage non conforme par le client		6,00 €

Ancienne gamme

Service Opposition Sécurisée :

- adhésion individuelle	par an	15,50 €
- adhésion couple	par an	26,00 €

Virements SEPA⁽¹⁾

Réception d'un virement		Gratuit
Virement occasionnel ou permanent		Gratuit
Émission d'un virement		
Frais par virement occasionnel :		
- par Internet (avec CyberPlus gestion)		Gratuit
- au guichet de votre agence	par virement externe ⁽²⁾	4,60 €
Frais de mise en place d'un virement permanent		
Frais par virement permanent :		
- avec mise en place par Internet (avec CyberPlus gestion)		Gratuit
- avec mise en place au guichet de votre agence	par virement externe ⁽²⁾	1,10 €
- modification ou annulation d'un virement permanent		Gratuit
Virement urgent	par virement	14,40 €
Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution (erreur client)		4,60 €
Demande de recherche de virement SEPA émis	par demande	30,00 €

⁽¹⁾ Voir détail zone SEPA p.33.

⁽²⁾ Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire.

Prélèvements SEPA* / TIPSEPA

Frais de prélèvement :

- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement Gratuit
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit

Frais par paiement d'un SEPAMail Gratuit

Frais d'un titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) Gratuit

Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution
(révocation d'une échéance de prélèvement) Gratuit

Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA
(retrait du consentement ou refus permanent) 23,40 €

Chèques

Remise de chèque(s) Gratuit

Paieement d'un chèque Gratuit

Renouvellement automatique de chéquier Gratuit

Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple 1,25 €

Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé 7,45 €

Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé 9,10 €

Frais d'émission d'un chèque de banque 12,00 €

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) par an 23,40 €

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client) par an 23,40 €

i Comment fonctionne le renouvellement automatique ? Pour un chéquier de 40 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 29 formules ont été présentées à l'encaissement par leurs bénéficiaires.

c Pour ne jamais manquer de chèques, optez pour le renouvellement automatique du chéquier avec expédition à votre domicile.

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA p.33).



AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives.

Une carte au choix (cotisations p. 13-14)

- Visa Electron NRJ à débit immédiat
- Visa Classic NRJ à débit immédiat
- Visa Classic NRJ à débit différé
- Visa Electron à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit immédiat
- Visa Classic Facelia à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit différé
- Visa Classic Facelia à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat ou différé

avec l'assurance des moyens de paiements

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriPlus, p. 28)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- CyberPlus gestion (p. 10)
- Dédicace (p. 29)
- Adhésion acb (p. 35)
- DuoPlus (p. 25)
- Fructi-Budget 2 (p. 29)
- Sécuri High-Tech (p. 28)
- Forfait Mobilité Internationale (p. 31)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives suivant le nombre de produits et services que vous souscrivez

- 3 produits ou services ▶ 10 % de remise
- 4 produits ou services ▶ 15 % de remise
- 5 (ou plus) produits ou services ▶ 17 % de remise

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Fructi-Facilité (p. 29)
- Forfait liberté (p. 34)
- Forfait tranquillité (p. 34)

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

La cotisation de votre convention AFFINEA est mensuelle.

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles, non cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 50% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
- 30% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 30 ans inclus
- 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise dont le CE est partenaire

Réductions additionnelles, et cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 10% de réduction supplémentaire sur chaque convention AFFINEA pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
- 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients équipés d'une convention professionnelle Fréquence Agri, Fréquence Libérale ou Fréquence Pro

AFFINEA 1 €, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans

Offre réservée aux **étudiants ou apprentis** de 16 à 30 ans inclus, pour toute première ouverture d'un compte de dépôt de moins de trois mois.

Produits et services inclus :

- Une carte NRJ (Visa Electron NRJ à débit immédiat ou Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé (p.13)
- L'assurance des moyens de paiement (SécuriPlus un assuré p.28)
- CyberPlus gestion (p.10)

Cotisation AFFINEA 1 € par mois **1,00 €**

Convention NRJ BanquePop'

Produits et services inclus :

- Un compte de dépôt
- Une carte Visa Electron NRJ à débit immédiat (p.13)

Produits et services optionnels :

- Un compte épargne au choix (Livret Jeune, Livret A,...)
- L'assurance des moyens de paiement (SécuriPlus un assuré p.28)
- CyberPlus consultation (p.10)
- Extrait de compte mensuel (p.7)
- Tonalité Plus et Alodis (p.11)

Cotisation sans SécuriPlus par mois **1,00 €**

Cotisation avec SécuriPlus par mois **2,00 €**

Ancienne gamme*

Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :

- Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon,...) - 10% à - 50%
- Magic-Service - 10%
- Pass Pop - 50%

* Ces conventions ne sont plus commercialisées, les tarifs sont disponibles auprès de votre Conseiller Clientèle.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiement.

OCF par mois **3,00 €**

Soit pour information 36,00 € par an

Produits et services inclus :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- Des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (CyberPlus consultation)
- 1 système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

Commission d'intervention :

- par opération **4,00 €**
- plafond mensuel **20,00 €**

Frais de rejet de prélèvement, virement, TIPSEPA ou télé-règlement pour défaut de provision :

- si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **montant de l'opération
plafonné à 6,00 €**
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €*
30,00 €**
- plafond mensuel

* Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention

Par opération 8,00 €

Plafond mensuel (10 opérations) 80,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

C

Pour vous prémunir de la commission d'intervention, la Banque Populaire Occitane a mis en œuvre le service Facilité Plus, autorisation de caisse pré-accordée, utilisable à tout moment, en cas de besoin (pour plus d'informations, se reporter à la page 22). Enfin, si malgré ce service à votre disposition, votre Conseiller Clientèle doit prendre la décision de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné, il le fera après analyse complète de tous vos comptes (compte de dépôt, comptes d'épargne).

Opérations particulières

Frais par avis à tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur,
frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 103,00 €

Frais par opposition administrative 10% du montant
de l'opposition
maximum 103,00 €

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- montant inférieur ou égal à 50,00 € 22,00 €⁽¹⁾
- montant supérieur à 50,00 € 42,00 €⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable au rejet pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

i

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller Clientèle les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	18,00 €
Frais de gestion facturés pour toute lettre dont au moins un des chèques mentionnés est payé.	
Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	52,50 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
Chèque impayé reçu pour autre motif que sans provision	16,25 €
Incidents liés aux autres moyens de paiement	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt) ⁽²⁾	montant de l'opération
- montant inférieur à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
Frais de rejet d'un virement, d'un TIPSEPA ou d'un télévirement pour défaut de provision ⁽²⁾	montant de l'opération
- montant inférieur à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽²⁾	montant de l'opération
- montant inférieur à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON EXÉCUT.	
Frais d'information pour prélèvement, TIPSEPA ou virement sans provision	par opération 2,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	82,00 €
Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé	10,25 €
Déclaration au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers	Gratuit

⁽¹⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

⁽²⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Autorisation de découvert convenue

Autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours)

pour chaque autorisation 25,00 €

Facilité Plus (gestion d'une autorisation de découvert personnalisée)

par an 30,00 €

Intérêts débiteurs

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 € montant forfaitaire trimestriel 22,00 €⁽¹⁾
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € TBB⁽²⁾ + 10,50 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 19,92%. Taux en vigueur au 3^{ème} trimestre 2016.

Découvert non autorisé ou en dépassement

Intérêts débiteurs hors commission d'intervention (se reporter à la page 20, rubrique « Irrégularités et incidents »)

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 € montant forfaitaire trimestriel 22,00 €⁽¹⁾
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € TBB⁽²⁾ + 10,50 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 19,92%. Taux en vigueur au 3^{ème} trimestre 2016.

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écarté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

i

Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créditeur du compte de dépôt. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur.

c

Pour plus de simplicité à moindre frais, choisissez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez vos revenus sur ce dernier.

⁽¹⁾ Hors TAEG selon l'article R 314-9 du Code de la Consommation.

⁽²⁾ Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2017 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution.

⁽³⁾ TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

⁽⁴⁾ Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.occitane.banquepopulaire.fr

Crédits à la consommation

Frais de dossier crédit renouvelable	Gratuit
Frais de dossier prêt personnel :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00 %
- minimum	75,00 €
- maximum	200,00 €

Crédits immobiliers

Frais de dossier prêt habitat :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	0,75 %
- minimum	200,00 €
- maximum	1000,00 €
Frais de dossier maximum prêt PAS (Prêt à l'Accession Sociale)	500,00 €
Frais de dossier prêts Épargne-Logement	Gratuit
Frais de dossier nouveau prêt à 0% du Ministère du Logement	Gratuit

Autres crédits

Frais de dossier autres prêts :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,50 %
- minimum	305,00 €
- maximum	1500,00 €

Les prêts destinés aux jeunes de 18 à 28 ans sont exonérés de frais de dossier.

Frais de garanties et d'interventions sur dossier de prêt

Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur	Gratuit
Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie	285,00 €

Gratuit pour les contrats Natixis Assurances.

Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers	285,00 €
--	----------

Gratuit si les valeurs nanties sont en conservation dans notre banque.

Ouverture de dossier assurances emprunteur (décès, invalidité, incapacité temporaire)	Gratuit
---	---------

Frais d'avenant au contrat de prêt :	
- pourcentage du capital restant dû	0,50 %
- minimum	500,00 €
- maximum	1000,00 €

Modification échéance prêt modulable	minimum	101,50 €
--------------------------------------	---------	----------

Clients ACEF ou CASDEN : vous avez la possibilité de moduler vos échéances jusqu'à 2 fois sans frais.

Transfert de prêt d'un compte à un autre		32,50 €
Indemnités de remboursement anticipé sur prêt		Selon clause contractuelle
Frais de dossier caution locative :		
- montant forfaitaire lors de la mise en place		32,50 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement		3,00 %
Frais de dossier Garantie Actif Passif :		
- montant forfaitaire lors de la mise en place		101,50 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement		3,00 %
Frais de dossier caution jeunes locataires :		
- montant forfaitaire lors de la mise en place		30,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement		1,00 %
Frais de mainlevée de caution		32,50 €
Autres prestations		
Lettre d'information annuelle caution	par an et par client	30,00 €
+ Lettre d'information annuelle des cautions : exonération pour les clients âgés de moins de 28 ans.		
Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance		32,50 €
Délivrance d'attestation sur prêt	par document	15,25 €
Demande de réédition de tableau d'amortissement	par document	15,25 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

DuoPlus (organisation et gestion de trésorerie) par an **39,00 €**

DuoPlus bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

Ancienne gamme

Jumelage aller (compte de dépôt vers compte d'épargne) par an **19,50 €**

Jumelage retour (compte d'épargne vers compte de dépôt) **Gratuit**

Placements financiers

Droits de garde (frais annuels)

Portefeuille composé uniquement d'OPCVM et de SCPI émis par le Réseau

Banque Populaire (souscrits en agence ou avec Linebourse) forfait annuel **25,00 €**

Autres portefeuilles :

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	Minimum annuel par portefeuille
OPCVM et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	Gratuit	Gratuit	37,00 €
Emprunts du Réseau Banque Populaire	5,10 €	0,10%	
Autres valeurs	5,10 €	0,32%	

Service Linebourse (frais prélevés par trimestre et d'avance)* :

- sur encours (taux annuel) **0,23 %**
 - minimum annuel **37,00 €**

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **Application des droits de garde****

i Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte...). Ils sont perçus annuellement (trimestriellement si vous utilisez LineBourse), et d'avance, au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente (ou du trimestre civil précédent pour LineBourse). Toute période entamée est due dans son intégralité.

i Avec **LineBourse**, le service bourse de **CyberPlus gestion**, gérez vos titres dans les meilleures conditions et accédez à toute l'information économique et financière.

c Pour limiter le montant de vos droits de garde : privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire et limitez le nombre de petites lignes dans votre portefeuille.

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès.

** Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

PEA (Plan d'Épargne en Actions) et PEA-PME
(PEA destiné au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des entreprises de taille intermédiaire)

Commission de gestion par an **8,10 €**



Un PEA contenant exclusivement des parts sociales est exonéré de droits de garde et de commission de gestion. Un PEA contenant des parts sociales ainsi que d'autres valeurs est soumis aux droits de garde sur les autres valeurs et à la commission de gestion. Les parts sociales sont exonérées de droits de garde.

Opérations de bourse

OPCVM :

- SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire	par souscription	10,00 €
- autres SICAV et FCP Banque Populaire		Gratuit
- SICAV et FCP autres banques	par souscription	45,01 €

Actions :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35 %
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	17,00 €

Droits et bons de souscription :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35 %
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	2,73 €

Obligations :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,8163 %
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	18,50 €

Valeurs nominatives en plus du % du montant de l'ordre par opération **26,00 €**

Traitement des bons de la concurrence par dossier **50,00 €**

Opérations sur titres non cotés par opération **50,00 €**

Actions étrangères :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,50 %
- montant fixe	par ordre exécuté	64,00 €

Service Linebourse* - Ordres de bourse passés par Internet

Commission par tranche jusqu'à concurrence du montant de l'ordre exécuté :

- jusqu'à 1 500,00 €	Forfait de 8,50 €
- tranche de de 1 500,00 € et jusqu'à 10 000,00 €	0,55 %
- tranche de 10 000,00 € et jusqu'à 40 000,00 €	0,50 %
- tranche de 40 000,00 €	0,45 %

Ordres de bourse étrangère Linebourse :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,65 %
- montant fixe	par ordre exécuté	41,00 €



La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, ...).



Pour limiter les commissions, privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire.

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès.

Services de règlement différé

Commission de service de règlement différé (taux mensuel) :

- ordres hors Line Bourse	0,997 %
- ordres Line Bourse	0,598 %

Ordre de prorogation :

- par ligne (ordres hors Line Bourse et ordres Line Bourse)	0,179 %
- forfait par opération (pour les ordres hors Line Bourse)	8,00 €

Opérations diverses sur titres

Augmentation de capital (souscription numéraire ou attribution gratuite) :

- avec un minimum de	2,90 %
- avec un maximum de	9,30 €
	47,00 €

Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération :

- avec un minimum de	0,43 %
- avec un maximum de	3,30 €
	11,05 €

Transfert portefeuille vers autre banque (hors Réseau Banque Populaire) :

- frais fixes forfaitaires	70,50 €
- par ligne	11,80 €

Compte-titres sans valeur

par an et par compte 3,00 €



Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (achat et vente d'actions et/ou obligations françaises) sont de + 2 jours ouvrés par rapport à la date d'opération. Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

Opérations sur or

Par ordre d'achat ou vente

	2,00 %
minimum	35,00 €

Réédition du bulletin d'essai en cas de perte du certificat d'origine

par lingot 70,00 €

Frais d'essai avec refonte

150,00 €

Refonte avec recherche de titre

180,00 €

Demande de lingot au titre 999,9

70,00 €

Expertise :

par pièce	2,00 €
minimum	10,00 €

Conditionnement :

par sac	10,00 €
par écrin	15,00 €

Frais de port (achat ou vente)

	0,30 %
minimum	10,00 €

Retour de valeur expertisée sans vente ou en conservation

80,00 €



Pour tout achat de pièces ou lingots d'or, si vous n'en avez pas un usage particulier, conservez les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

Gestion de portefeuille		
Gestion de portefeuille sous mandat		Nous consulter
Compte Privilège (minimum 15 000 €)		0,36 %
	minimum	50,20 €
Gestion de patrimoine		
Relevé ISF	par an	25,00 €
Bilan Patrimonial		Gratuit

Nos Conseillers Clientèle sont à votre disposition pour l'aide à la déclaration fiscale et pour toute analyse patrimoniale.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Assurer vos moyens de paiement et vos appareils nomades

SécuriPlus, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement incluant vol ou bris accidentel du téléphone portable⁽¹⁾ :

- 1 assuré par an 26,50 €
- 2 assurés (titulaire et co-titulaire) par an 39,75 €

Sécuri High-Tech, cotisation à une offre d'assurance pour vos appareils nomades hors téléphone portable⁽¹⁾ :

- formule solo par an 36,00 €
- formule famille par an 48,00 €



SécuriPlus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. SécuriPlus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable⁽¹⁾.



Sécuri High-Tech garantit vos appareils nomades, accessoires inclus, hors téléphone portable.

SécuriPlus et **Sécuri High-Tech** bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation **AFFINEA**.

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) par an à partir de 90,00 €

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...).

Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) par mois à partir de 11,65 €

Ce contrat de prévoyance garantit le versement d'une rente et d'un capital forfaitaire en cas de perte d'autonomie partielle et/ou totale. Il prévoit également des services d'assistance, tant pour l'assuré lui-même que pour l'accompagnant.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur.

Protéger vos enfants

Assur - BP Enfant par enfant et par an **19,00 €**

Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.

Assur - BP Horizon :

- formule individuelle par an **26,00 €**

- formule tous risques par an **à partir de 54,00 €**

Destiné aux jeunes âgés de moins de 28 ans, ce contrat propose une assurance personnelle et / ou une assurance logement (responsabilité civile, frais de santé suite à accident, individuelle accident, capital études, dommages aux biens mobiliers, vol, dommages électriques...).

Assurer l'avenir de vos proches

Dédicace par an **à partir de 18,00 €**

Ce contrat de prévoyance garantit, en cas de décès par accident, un capital égal au montant de l'épargne constituée au jour de l'accident (épargne monétaire et financière détenue à la Banque Populaire Occitane).

Fructi-Budget 2

Ce contrat garantit, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant deux ans. La cotisation dépend du montant de la prestation qui sera versée mensuellement :

- option 1 (1 500 €) par an **51,00 €**

- option 2 (3 000 €) par an **91,00 €**

Fructi-Facilités par an **17,90 €**

Ce contrat d'assurance prévoit le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

Fructi-Famille

Suivant options

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux dans la limite de la législation en vigueur.

Assur-BP Santé

Suivant options

Ce contrat prévoit le remboursement des dépenses de santé en complément des prestations versées par le Régime Obligatoire. Il donne accès à des prestations d'assistance et de tiers payant.

Tisséa

Suivant options

Ce contrat d'assurance prévoit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

Plan Fructi-Obsèques

Suivant options

Ce contrat d'assurance individuel décès prévoit le versement d'un capital afin notamment de régler les obsèques.



Les contrats de prévoyance **Dédicace**, **Fructi-Budget 2** et **Fructi-Facilités** bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation **AFFINEA**.

Assurer vos biens

Assur - BP Auto		Nous consulter
Assur - BP Moto		Nous consulter
Assur - BP Habitat		Nous consulter
Assur - BP Immeuble		Nous consulter
Protection juridique BP	par an	81,00 €

Ce contrat vous fournit les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver prioritairement une solution amiable ou à défaut judiciaire à un litige garanti⁽¹⁾.

Informations juridiques et pratiques

Ancienne gamme

Informations juridiques et vie pratique (service téléphonique)⁽²⁾ par an 4,10 €

C

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Pour tous ces produits, les conditions générales des contrats sont disponibles en agence. Ces tarifs concernent des produits d'assurance. Conformément aux dispositions du contrat, le montant peut être révisé annuellement chaque 31 décembre par l'assureur. Toute modification est notifiée à chaque adhérent assuré, au plus tard, trois mois avant le 1^{er} janvier.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur.

⁽²⁾ Hors coûts de communication prélevés par l'opérateur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾



Forfait Mobilité Internationale

Offre mobilité carte (à partir de 16 ans) par mois 11,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

Offre mobilité virement (à partir de 16 ans) par mois 11,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec CyberPlus gestion ainsi que la moitié des commissions de change.

Le forfait Mobilité Internationale bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA. Pour plus d'informations, reportez-vous à la page 17.

Chèques de voyage et achat de devises

Encaissement de chèques de voyage American Express :
- transaction inférieure à 100 € par opération 3,00 €
- transaction supérieure ou égale à 100 € Gratuit

Achat et vente de billets de banque étrangers :
- transaction inférieure à 100 € par opération 3,00 €
- transaction supérieure ou égale à 100 € Gratuit

i

Notre banque communique le cours des devises avant toute exécution d'opérations de change. Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

c

Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès de votre agence : certains billets ne sont pas repris en raison des falsifications trop fréquentes.

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

Paiement par carte bancaire en devises :
- commission proportionnelle au montant du paiement 2,50 %

Retrait d'espèces à un distributeur en devises :
- commission fixe :
- cartes Visa et Mastercard par retrait 3,00 €
- cartes de crédit Créodis par retrait 2,90 €
- commission proportionnelle au montant du retrait 2,50 %

Retrait au guichet :
- commission fixe par retrait 4,00 €
- commission proportionnelle au montant du retrait :
- en euros dans l'Espace Economique Européen 2,00 %
- en euros dans les autres pays ou en devises 2,50 %

⁽¹⁾Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors Espace Economique Européen (voir détail zone EEE en page 33)

Virements vers l'étranger⁽¹⁾

Virement international émis en euros ou en devises :

- au guichet de votre agence	par virement	25,00 €
- par Internet	par virement	15,00 €

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

Voir ci-après

Supplément pour virement européen avec instruction particulière		20,40 €
---	--	---------

Chèques émis en euros⁽¹⁾

Païement de chèque émis en euros

25,00 €

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

Voir ci-après

Virements en provenance de l'étranger⁽¹⁾

Virement international reçu en euros ou en devises

par virement 16,50 €

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

Voir ci-après



Le SEPA (Single Euro Payment Area) émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements, permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques. Les cartes, les virements (SCT Eurovirement SEPA) et les prélèvements (SDD Europrélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve, pour le virement et le prélèvement, d'être libellés en euros et de reprendre le BIC⁽³⁾ et l'IBAN⁽³⁾ dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA.



Un virement est considéré comme virement européen sous réserve qu'il soit libellé : en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen, en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. L'IBAN⁽³⁾ et le BIC⁽³⁾ doivent être correctement renseignés. Depuis le 1^{er} janvier 2007, leur communication est devenue obligatoire.



Virement en provenance de l'étranger : à la différence du virement réglementé européen où les frais sont obligatoirement partagés, les frais du virement international peuvent être à votre charge ou à charge du bénéficiaire.



Certains pays exigent une attestation de prestations d'assistance médicale pour l'obtention d'un visa d'entrée. Pour les cartes Visa, vous devez demander cette attestation 10 jours avant votre départ sur le site www.visa-assistance.fr, rubrique « Demander une attestation d'assistance médicale ». Pour les cartes MasterCard : vous devez téléphoner au 01 45 16 65 65 (numéro non surtaxé).

Encaissement de chèques payables à l'étranger⁽¹⁾

Chèque en euros ou en devises inférieur ou égal à 450,00 €	15,00 €
Chèque en euros ou en devises supérieur à 450,00 €	25,00 €
En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.	Voir ci-après
Frais d'expédition pour les envois à l'encaissement	Nous consulter

Opérations en devises

Frais de tenue de compte en devises	par an	75,00 €
Commission de change proportionnelle au montant de la transaction		0,05 %
- minimum		15,50 €
- maximum		250,00 €
Frais pour achat / vente de devises en Bourse au comptant		30,00 €
Les commissions sur services spécifiques		
Frais de recherche auprès de nos correspondants étrangers		24,00 €
Frais de transmission courrier		11,00 €



En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.



À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.



Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.



Pour votre sécurité et pour limiter vos frais, nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque.

⁽¹⁾ Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Romain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors Espace Economique Européen (voir détail zone EEE ci-dessus)

⁽²⁾ Pourcentage du montant de la transaction

⁽³⁾ BIC : Bank Identifier Code

IBAN : International Bank Account Number

TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS



Tenue de compte de dépôt

Frais de tenue de compte, dès le 1^{er} compte (jusqu'à 28 ans inclus)

Gratuit

Moyens et opérations de paiement

Cotisation carte **Point Argent Plus** à débit immédiat

(offre réservée aux clients de 12 à 17 ans inclus)

par an 14,25 €

Cotisation carte **Visa Electron NRJ** à débit immédiat (à partir de 12 ans)

par an 35,70 €

Cotisation carte **Visa Classic NRJ** à débit immédiat ou différé (à partir de 16 ans)

par an 47,10 €

Cotisation à une offre groupée de services

AFFINEA, la convention personnalisée (à partir de 16 ans)

Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- De 16 à 25 ans inclus : 50% de réduction supplémentaire
- De 26 à 30 ans inclus : 30% de réduction supplémentaire

AFFINEA 1 € (étudiants ou apprentis de 16 à 30 ans inclus)

Cotisation AFFINEA 1 € par mois 1,00 €

Convention NRJ BanquePop' (12 à 17 ans inclus)

- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat sans *SécuriPlus* par mois 1,00 €
- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat et avec *SécuriPlus* par mois 2,00 €

Forfait tranquillité (offre réservée aux clients de 18 à 30 ans inclus) par mois 4,00 €

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Mise en place d'une facilité de caisse d'un montant maximum de 400 euros avec exonération des agios (les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période⁽¹⁾)
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client ...) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Forfait liberté (offre réservée aux clients de 16 à 30 ans inclus) par mois 3,00 €

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client ...) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS.



Ces forfaits bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation **AFFINEA**. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique « Cotisation à une offre groupée de service » page 17.

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation du dossier par une agence Banque Populaire Occitane

Forfait Mobilité Internationale

Offre mobilité carte (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**
 Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

Offre mobilité virement (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**
 Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec *CyberPlus* gestion ainsi que la moitié des commissions de change.

+ Le forfait **Mobilité Internationale** bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation **AFFINEA**. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique « Cotisation à une offre groupée de service » page 17.

LE COÛT DE L'XPAT.COM

i **Comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville de destination.**
 Etudier ou vivre à l'étranger, ce n'est pas forcément ce que vous imaginez. Avec Banque Populaire et Flying Yak, comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville d'expatriation. Rendez-vous sur lecoutdelexpat.com

Crédits

Frais de dossier prêts étudiants, apprentis, jeunes actifs **Gratuit**

Assurances

Assur – BP Enfant par enfant et par an **19,00 €**
 Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.

Assur – BP Horizon :

- formule individuelle par an **26,00 €**
- formule tous risques à partir de **54,00 €**

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)⁽¹⁾

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur.

TARIF acb

acb (Association des Clients et des Sociétaires de la Banque Populaire Occitane)

Adhésion annuelle **14,00 €**

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.acb-banquepopulaire.fr

+ L'acb vous permet de bénéficier de réductions dans de nombreux domaines (voyages, sport, cinéma, musées, festivals, concerts...) que vous retrouverez dans le magazine Banco ! qui vous est adressé trimestriellement. L'adhésion annuelle à l'acb bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.



TARIF ACEF

Offre multi-avantages ACEF (Association pour favoriser le Crédit et l'Épargne des fonctionnaires et agents des services publics)

Adhésion annuelle **15,00 €**

+ Bénéficiez toute l'année de réductions sur vos achats quotidiens et sur vos loisirs.

RÉSOLURE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés pourraient toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre Conseiller/Directeur d'agence reste votre interlocuteur privilégié. Prenez contact avec votre Conseiller Clientèle/Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez directement ses coordonnées sur votre extrait de compte.

2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Qualité et Relation Client à votre écoute :

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Qualité et Relation Client, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez contacter le service par courrier, mail ou téléphone, en utilisant les coordonnées ci-après :

■ Par courrier : écrivez au Service Qualité et Relation Client de votre Banque
BANQUE POPULAIRE OCCITANE
Service Clients Qualité et Relation Client
Avenue Maryse Bastié BP 19
46022 CAHORS CEDEX

■ Par Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr
rubrique « Contacter un conseiller » puis « E-mail »

■ Par téléphone : 05 81 22 00 00
(numéro non surtaxé, accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

Que ce soit du Service Qualité et Relation Client ou de l'agence, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier avec accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, à défaut de réponse du Service Qualité et Relation Client dans le délai de 2 mois, ou si leur réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Occitane
CS 70140
31133 BALMA CEDEX

Pour en savoir plus, consultez le site de la médiation de la consommation :
www.economie.gouv.fr/mediation-conso

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OPCI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire :

■ Soit par voie postale :


Monsieur le Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

■ Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

VOS REPÈRES

L'ACCÈS AUX TARIFS APPLIQUÉS PAR VOTRE BANQUE

Votre banque vous informe des modifications tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Les tarifs bancaires sont accessibles dans l'ensemble de nos points de vente (affiche des tarifs et guides tarifaires Particuliers et Professionnels & Entreprises).

Sur vos relevés de compte, le pictogramme  vous permet d'identifier les opérations correspondant à des frais prélevés par la banque au titre de la gestion de votre compte bancaire. Un récapitulatif est également restitué à la fin de vos relevés.

De plus, votre banque vous envoie chaque année, au mois de janvier, un document récapitulatif le total des sommes perçues au cours de l'année civile précédente, au titre des produits et services dont vous avez bénéficié dans le cadre de la gestion de votre compte bancaire.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE DE DÉPÔT

À l'ouverture de compte, votre Conseiller Clientèle vous délivre la convention de compte de dépôt qui contient toutes les règles de fonctionnement de votre compte.

Élaborée dans le cadre de la charte bancaire, cette convention de compte précise les modalités de fonctionnement du compte, la périodicité des extraits de compte, la délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition, les tarifs associés à la convention.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence ou sur Internet à l'adresse suivante :

www.occitane.banquepopulaire.fr

Vous pourrez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre Conseiller Clientèle.

DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA BANQUE

Votre banque tient à votre disposition dans l'ensemble des points de vente des mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française, « les Clés de la Banque » :

www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.



Les crédits renouvelables Facelia et Créodis sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
NATIXIS FINANCEMENT, SA au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393.
Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13.

SécuriPlus, Sécuri High-Tech, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis, Dédicace et Fructi-Budget 2 sont des produits de :
BPCE Prévoyance
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités, Tisséa, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :
BPCE Vie
Société anonyme au capital social de 144 445 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances
et BPCE Prévoyance
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :
BPCE Assurances, société anonyme au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :
BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09
Entreprise régie par le Code des assurances.

Protection Juridique est un produit de :
assistance Protection Juridique
Société anonyme au capital de 7 017 808 euros entièrement versé
334 656 386 RCS Bobigny- Code APE 6512 Z
Siège social : « Le Neptune » 1, rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand Cedex
Entreprise régie par le Code des assurances.

Banque Populaire Occitane : Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédit – Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 –560 801 300 RCS Toulouse. Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou 31135 BALMA cedex
Crédits photos : Getty Images.

BANQUE & ASSURANCE

ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE

